Réf. Farde e-Assemblées : 2540736

N° OJ : **17**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/09/2023

Objet : Asbl "Demeter".- Convention de partenariat 2023 (Exposition Johnny Hallyday).- Aide logistique.

Le Conseil communal,

Considérant les répercussions d'ordre touristique, économique et culturel qu'engendrent l'exposition Johnny Hallyday ;

Considérant les retombées en termes d'image pour la Ville de Bruxelles sur les aspects multiculturels, d'éducation et de convivialité ;

Considérant la volonté de la Ville de développer l'attrait touristique du centre-ville ;

La Ville de Bruxelles et l'organisateur ont décidé de s'associer afin de créer une collaboration portant sur l'organisation de l'événement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention de partenariat entre la Ville et l'asbl Demeter pour l'exposition Johnny Hallyday est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)